

Raison d'État contre Santé publique !

Le projet de ligne THT Cotentin Maine est le résultat direct de la construction du réacteur EPR à Flamanville. Quelques soient les positions sur le sujet, chacun peut constater que le nucléaire est un secteur stratégique dont la vente à l'étranger est devenue un objectif au plus haut niveau de l'État ! Tant pis pour les conséquences sur les riverains, dont les inquiétudes sont reconnues par le Parlement Européen, voire par l'ex-secrétaire d'État à l'écologie...

Une mascarade de plus

Après un **débat public** en 2005, qui a démontré les nombreuses inquiétudes des populations, mais qui a entériné purement et simplement le projet de Réseau de Transport d'Électricité (RTE) !

Après les décisions courageuses de nombreux Maires des communes concernées qui ont pris des arrêtés interdisant la construction d'une nouvelle ligne THT tant que leur innocuité n'est pas démontrée, mais dont le préfet coordinateur ne tient aucun compte... comme si la loi n'était pas la même pour tous !

Après la mise en œuvre du **Plan d'Accompagnement du Projet**, distribution de 20 millions euros pour acheter les consciences des élus locaux, certes maintenant suspendu après des demandes juridiques, mais dont les pressions ont déjà fait leurs effets !

Après les promesses, comme, en 1997, la création d'une **ferme témoin** sous une ligne THT, mais restée sans suite après la construction de Domloup-les Quintes. Demande reprise lors du débat public, et qui a même été exigée publiquement par M^{me} Kosciusko-Morizet à Laval le 18/12/2008 « dans un délai de 5 mois »... mais toujours sans aucune concrétisation !



La santé et l'environnement des riverains

C'est pour nous l'essentiel ! Aucun projet ne devrait pouvoir porter atteinte à la santé humaine. Depuis plus de 30 ans que des lignes THT se construisent en France, aucune étude d'impact sanitaire n'a été entreprise sur les 13 000 km de couloirs de lignes THT existants. Il faut encore rappeler les études étrangères comme celle de Gérald Draper

qui observe que le **risque de leucémie** s'accroît significativement chez les enfants domiciliés près d'une ligne THT, ou celle d'Anke Huss qui relève une augmentation du nombre de **maladie d'Alzheimer** chez les riverains de ces lignes. Les chercheurs ont également constaté que plus la durée d'exposition était importante, plus le risque l'était aussi.

L'enquête citoyenne « Vivre avec une THT ? », dans nos régions, après interrogations de près de 4 000 personnes, constate elle aussi une dégradation importante des conditions de vie et de travail. De nombreux symptômes sanitaires (irritabilité, maux de tête, sommeil perturbé, état dépressif...) sont accentués, et des désagréments sont facilement observables : moins value mobilière, gêne visuelle, nuisances sonores, perturbation du matériel électronique...

Ne pas se laisser faire !

Si les commerciaux de RTE se comportent comme des maquignons, si les représentants de l'État font tout pour ne pas comprendre, c'est qu'ils craignent la volonté collective des riverains.

RTE a déjà été condamné, que ce soit pour des manipulations d'expertises

suite au verso...

Deux rassemblements sont organisés
vendredi 3 juillet à 17h
devant les mairies de **Percy (50)**
et d'**Ernée (53)**
pour clore cette enquête d'inutilité publique



Raison d'État contre Santé publique !

suite du recto...

indépendantes ou pour dédommager un éleveur, et la reconnaissance récente et laborieuse des problèmes liés aux risques électromagnétiques des portables et des antennes relais montre que la société évolue. Il leur faut donc aller vite...

Pour les promoteurs de la ligne THT, l'enquête publique prévue du 2 juin au 3 juillet 2009 est une simple formalité qui doit clore la procédure de demande de déclaration d'utilité publique (DUP). Mais ce n'est pas pendant cette période qu'il faut se résigner, bien au contraire !

Cette enquête publique n'a pas de légitimité : 39 Maires sur 64 communes concernées en ont demandé le report tant que l'innocuité du projet THT Cotentin Maine sur la santé humaine et les élevages n'a pas été démontrée et que la charte de l'environnement est bafouée.

Fait rarissime et exceptionnel : **le préfet coordinateur du projet est assigné devant le TGI**, à titre personnel, sa démarche dans ce dossier ne servant que des intérêts privés, ceux d'EDF et de sa filiale RTE, et non l'intérêt général.

Les différentes manifestations (Laval, St Hilaire du Harcouët, Ernée, Mortain...), les multiples réunions

menées par les associations depuis 4 ans ont rassemblé des milliers de personnes refusant la ligne THT et les méthodes de RTE et de l'État. Depuis des mois, notre coordination Stop THT (représentant trois collectifs départementaux et près d'une centaine d'associations) demande à rencontrer le Ministre de l'Énergie, Jean-Louis Borloo, celui qui a validé le fuseau actuel et qui proncera la DUP. Aucune réponse à ce jour...

Le mépris du Ministre renforce notre détermination à imposer nos exigences :

- l'arrêt des procédures actuelles
- le lancement d'études épidémiologiques auprès des populations directement concernées par les lignes THT
- l'adoption d'une législation de protection des effets des lignes
- la prise en compte, dans un nouveau projet, d'une mesure provisoire de distance (300 m) entre les riverains potentiels et la ligne prévue

Pour obtenir ces résultats, nous avons besoin du soutien de tous !



Coordination Stop-THT

Contacts : contact@stop-tht.org

Christophe Gosselin (Manche Sous Tension, 06 71 58 48 24),
Stephane Roze (Ille et Vilaine sous Tension, 06 72 87 40 01),
Alain Ruamps (Mayenne SurVOLTée, 02 43 05 26 33).

Toutes les infos sur : www.stop-tht.org



Les résolutions du Parlement Européen

« Vivement interpellé par le rapport international Bio-Initiative sur les champs électroniques, qui fait la synthèse de plus de mille cinq cents études consacrées à la question, (...) constate que **les limites d'exposition** aux champs électromagnétiques fixées pour le public **sont obsolètes** »

(résolution du 04/09/08)

« Précise que les acteurs industriels ainsi que les gestionnaires des infrastructures concernées et les autorités compétentes peuvent d'ores et déjà agir sur certains facteurs, en **adoptant des dispositions relatives à la distance**, (...) »

(résolution du 02/04/09)

« Estime qu'il est dans l'intérêt général de favoriser des **solutions reposant sur le dialogue** quant aux critères d'installation de nouvelles lignes à haute tension »

(résolution du 02/04/09)

Elle avait dit...

« Il est indéniable que ces **rayonnements électromagnétiques**, émis par les lignes haute tension, posent **un certain nombre de problèmes** et que l'on est loin de tout savoir sur cette question. (...) Je voudrais que l'on fasse **plus de recherches** sur le sujet »

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,
Ancienne secrétaire d'État à l'écologie
(Source - Aujourd'hui en France 21/03/08)

Charte de l'environnement

Loi constitutionnelle

« **Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé** »

(article 1)